

décrité par le conseil de sécurité et aider les parties à surveiller l'application et faire observer les accords généraux d'armistice conclus entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie la Syrie et Israël. De 1948 à 1954, les seuls pays auxquels le secrétaire général des Nations-Unies avait fait appel pour envoyer des observateurs étaient ceux qui, au début, avaient pris part à la commission de la trêve (la Belgique, la France et les États-Unis). On a demandé au Canada de participer à l'ONUST en 1954 lorsque le nombre de pays présentés pour envoyer des observateurs avait été porté à 12 pour assurer une représentation régionale plus large.

L'ONUST comprend des quartiers généraux et 4 commissions d'armistice conjointes sous le commandement d'un chef d'état-major nommé par le secrétaire général des Nations-Unies. Les quartiers généraux de l'ONUST à Jérusalem ont pour mission de coordonner les activités des 4 commissions qui font rapport des mouvements dans les zones sous surveillance. A l'heure actuelle, le Canada a envoyé 20 officiers à l'ONUST. Ces derniers ont été placés sans les ordres du chef d'état-major; ils occupent, pour la plupart, des postes d'observateurs, mais de temps en temps ils peuvent agir en qualité de présidents de commissions ou d'officiers d'instruction.

Commentaires: Depuis sa création, l'ONUST a joué un rôle efficace et a assuré la présence continue des Nations-Unies au Moyen-Orient. Ses fonctions et son organisation n'ont pas subi d'importants changements.

Les forces des Nations-Unies à Chypre (UNFICYP)

La UNFICYP a été créée en 1964 à la suite des hostilités entre les cypristes turcs et grecs. A l'origine, le mandat des Nations-Unies fixait les responsabilités suivantes:

- empêcher une reprise des hostilités;
- contribuer à maintenir ou à rétablir la paix et l'ordre; et
- contribuer à un retour à une situation normale.

Ces responsabilités avaient alors leur justification, mais elles sont devenues inutiles à la suite de l'invasion turque de 1974 et de la séparation de fait de l'Île. Il faut souligner que le mandat de la UNFICYP concerne les problèmes existant entre les cypristes grecs et turcs, et non une confrontation avec une armée nationale turque. Néanmoins, la UNFICYP s'efforce de son mieux d'empêcher que la situation se détériore davantage, tout en espérant qu'une solution politique pourra à l'avenir résoudre le problème. La participation du Canada consiste en une unité d'infanterie équivalant à un bataillon de 515 hommes de tous grades, chargé du Secteur IV, où se situe Nicosie, zone la plus critique de la région.

Remarques. Depuis la rencontre du 12 février 1977 entre le président Makarios et M. Denktash, les incidents le long de la ligne de cessez-le-feu ont nettement diminué. Cependant, les frictions entre les deux communautés se poursuivent, chacune d'elles essayant de renforcer sa position. En dépit des difficultés d'application du mandat original, des préoccupations du gouvernement canadien quant à la stagnation des négociations et de la situation financière de l'UNFICYP, la présence de ce dernier est considérée comme vitale. De nouveaux entretiens prévus à Vienne dès le 31 mars 1977 laissent espérer une diminution partielle des tensions dans l'Île.